

# Compte rendu de la réunion du 11 mars 2022

**Présents** : Damien, Ben, Chloé, Eloïse et Lauren.

**ODJ** : Réunion d'accompagnement en visio par Marc Milgram de l'école de la Chrysalide.

## 1. Budget

Les premières questions posées portaient sur le budget, l'établissement d'un prévisionnel et la gestion des salaires.

### *a. L'exemple de la Chrysalide*

A la Chrysalide, les frais de scolarité varient de 210 à 250 €/mois sur 12 mois (-15% si fratrie). Cet apport ne permet de couvrir que 75% du budget annuel. Ils ont donc mis en place une vie coopérative pour couvrir les 25% restant. Cela consiste à

- Organiser régulièrement des actions pour faire entrer de l'argent : conférence, ateliers, stages ;
- Rechercher des dons et du mécénat (pour cela il est nécessaire de faire reconnaître l'association d'utilité publique). Attention, la nouvelle réglementation impose que toutes les entrées d'argent soient clairement identifiées (tableau avec origine, date, catégorie).

En cas d'insuffisance de ces actions, les familles sont prévenues que les frais peuvent augmenter en cours d'année.

### *b. Gestion des impayés*

Astuces pour éviter le non-paiement des derniers mois (juillet août) des familles qui quitteraient l'école :

- Facturer l'année entière dès le début d'année et proposer la mensualisation comme une facilité de paiement. Cela permet de faire entrer des fonds tôt dans l'année si certaines familles ont la possibilité de tout payer d'un coup (cas très rare à mon avis). Ais cela permet surtout d'établir une facture en cas de recours nécessaire.
- Demande deux mois d'acompte à la réinscription.

Marc a insisté sur l'importance d'avoir un cadre très précis et clairement rédigé sur lequel s'engagent les parents. (Voir exemple de règlement signé à l'inscription).

### *c. Budget prévisionnel*

Afin d'établir le budget prévisionnel, il convient d'identifier les charges fixes connues à l'avance. Il n'est pas nécessaire d'être précis. Le budget présenté à la fin de l'année lors de l'AG de l'association contiendra les sommes réellement dépensées.

Postes de dépenses identifiés :

- Salaires (c'est le plus gros en général)
- Loyer
- Assurances
- Chauffage
- Eau / électricité / fournisseur d'accès internet.
- Petites fournitures (solliciter des dons pour limiter ce poste)

## 2. Gouvernance

Pendant les trois premières années, les trois fondateurs étaient les seuls membres du CA. Cela leur a permis de construire l'école qu'ils voulaient construire sans trop multiplier les débats. Aujourd'hui le

CA est composé de 8 personnes dont des parents d'élèves. Les enseignants (salariés) n'en font pas partie et peuvent ainsi (selon Marc) se concentrer sur leur travail pédagogique. La gestion de l'association nécessite un investissement bénévole et des compétences (comptabilité, prise de décision, communication, ...)

### **3. Encadrement des jeunes**

L'école accueille 58 enfants cette année qui sont accompagnés par 10 salariés :

- 3-6 ans : Une ancienne directrice de crèche + 2 accompagnantes
- 6-10 ans : Une ancienne prof de l'éducation nationale et une jeune venue en service civique au départ et qui a été formée par l'école.
- 11-12ans (collège) : 4 intervenants (dont 2 avec le statut d'auto-entrepreneur) + une directrice.

### **4. Inspection**

Les inspecteurs sont venus à 7. Ils se sont longuement entretenus avec la directrice (seule face aux 7 !) puis ont passé environ deux heures dans l'école.

Ils n'ont pas contrôlé la pratique pédagogique (qui reste la seule liberté des écoles hors contrat !) mais seulement la façon dont les enseignants évaluent la maîtrise des compétences du socle commun. Ils ont également vérifié tout ce qui a trait à la sécurité, à l'hygiène et à la gestion du personnel.

Importance de l'affichage (ce qui est visible dans la classe : charte de la laïcité, emploi du temps, progression...) et des traces écrites des jeunes.

### **5. Dossier d'ouverture d'école**

Selon Marc, il est urgent que nous déposions notre dossier d'ouverture d'école auprès de la mairie si nous voulons ouvrir en Septembre !

### **Conclusion**

Il nous faut donc rapidement nous décider sur un lieu (Jardin du lac, prieuré de Boulogne, ou ailleurs...). La visio ayant duré 1h20, nous décidons de payer 80€ en soutien à l'école de la Chrysalide.

Chloé et Eloïse sont mandatées pour aller rencontrer le maire de Boulogne pour l'informer de notre projet.

Eloïse essaie d'obtenir une proposition de loyer pour le prieuré.

Ben fait la demande de reconnaissance d'intérêt général pour l'association.

Damien récupère la convention collective des écoles hors contrat et prend RDV avec le maire de Gaussan.

**Prochaine réunion** : Vendredi 18 Mars 2022 au prieuré ou chez Eloïse si prieuré non disponible.